

Les maîtres de stage et la justice participative

Pourquoi devenir maître de stage ?

Être maître de stage est un engagement dont tout praticien peut tirer de nombreux avantages. En supervisant un stagiaire, vous avez le privilège de l'initier à la profession et à la mise en pratique des principes de justice participative.

Pourquoi engager les stagiaires de l'École du Barreau ?

Parce qu'ils ont bénéficié d'une formation qui intègre les principes de justice participative, soit :

- ✓ Six heures de cours préparatoires en justice participative
- ✓ Négociation en droit de la famille et en droit du travail
- ✓ Conciliation en droit de travail
- ✓ Arbitrage en droit des affaires
- ✓ Conférence thématique en justice participative
- ✓ Enseignement adapté à la nouvelle culture du nouveau *Code de déontologie des avocats* et, dès le mois d'août 2015, à celle du nouveau *Code de procédure civile*

Comment recruter un stagiaire ?

En utilisant les services de l'École du Barreau qui publie des offres de stage sur son site Web. La procédure est simple, rapide et gratuite. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire disponible sur le site et les vérifications nécessaires seront effectuées afin de s'assurer que vous remplissez les critères réglementaires.

Des questions ?

Consultez le site de l'École du Barreau au www.ecoledubarreau.qc.ca ou téléphonez au 514-954-3459, poste 3316.

Vous pratiquez depuis au moins cinq ans et souhaitez soutenir la relève ?

Vous mettez à profit les modes de justice participative dans le cadre de votre pratique ?

Saviez-vous qu'à titre d'arbitre, médiateur ou conciliateur, vous pouvez agir comme maître de stage ?